

## Le retour des réfugiés au Myanmar reste aujourd'hui dangereux et prématuré selon 42 ONG.

Les agences humanitaires et civiles travaillant dans l'État Rakhine au Myanmar et dans les camps de réfugiés rohingyas au Bangladesh sont vivement préoccupées par le rapatriement des réfugiés prévu pour mi-novembre, selon une annonce du Groupe de travail conjoint des gouvernements du Bangladesh et du Myanmar le 30 octobre.

Les gouvernements du Myanmar et du Bangladesh ont affirmé aux réfugiés et à la Communauté internationale que le rapatriement débutera uniquement lorsqu'il pourra être effectué d'une manière sûre, sur une base volontaire et dans la dignité. Nous appelons les deux gouvernements à respecter leurs engagements

Les Nations-Unies ont déclaré à plusieurs reprises que les conditions au Myanmar ne sont actuellement pas propices au retour. Des réfugiés fuient toujours le Myanmar et organiser le rapatriement à l'heure actuelle est prématuré. Le retour non volontaire de réfugiés du Bangladesh au Myanmar, où leurs vies et leur sécurité restent exposées à de sérieux risques, est une violation du principe fondamental de *non-refoulement*.

Les réfugiés nous ont toujours dit vouloir retourner chez eux et sur leurs lieux d'origine, ou des lieux de leur choix. Ils veulent des garanties qu'ils bénéficieront des mêmes droits et de la citoyenneté. Ils veulent des garanties que s'arrêteront les violations extrêmes des droits de l'homme dont ils ont souffert, et que les personnes responsables des violences qu'ils ont fuies seront jugées. Ils ne veulent pas revenir à des conditions de détention sans liberté de mouvement ni accès aux services de base et aux moyens de subsistance. Ils craignent que ces conditions ne deviennent permanentes, comme la situation dans l'État central de Rakhine où 128 000 rohingyas et autres musulmans ont été confinés dans des camps, sans liberté de mouvement durant plus de six ans.

Par-dessus tout, les réfugiés disent avoir peur. Ils fuient au Bangladesh à la recherche de sécurité et sont très reconnaissants envers le gouvernement du Bangladesh qui leur fournit un havre de paix. Cependant, ils sont terrifiés à l'idée d'être renvoyés au Myanmar maintenant, et paniqués par le manque d'informations reçues.

«Nous voulons vraiment repartir, mais pas sans citoyenneté... Ils doivent nous accorder la citoyenneté et une vie normale, comme les autres personnes qui vivent au Myanmar.... Ils doivent nous permettre de vivre en paix sans nous agresser.»

«J'ai un frère qui est retourné au Myanmar. ... Ils sont encore effrayés lorsqu'ils dorment la nuit. Ils ont encore peur d'être tués dans leurs lits. Après notre arrivée ici, grâce à Dieu et au gouvernement du Bangladesh, nous pouvons dormir la nuit. Mais mon frère, lui ne

### / Contact presse

Nathalie Blin

T. 04 26 68 75 39

M. 06 98 65 63 94

M. [n.blin@hi.org](mailto:n.blin@hi.org)

peut pas dormir la nuit. [Femme réfugiée vivant dans un des camps, environ trente-cinq ans].»

En tant qu'agence des Nations-Unies responsable pour la protection des réfugiés, le HCR doit jouer un rôle clé dans tout processus de retour, y compris en fournissant aux réfugiés des informations objectives, à jour et exactes dans les langues et sous les formes leur permettant de décider de façon véritablement libre et informée s'ils souhaitent exercer leur droit au retour et à quel moment ils souhaitent le faire, en obtenant leur consentement et en s'assurant que les conditions de sécurité sont réunies pour leur retour au Myanmar.

Nous appelons les gouvernements du Bangladesh et du Myanmar à respecter leurs engagements et à garantir que les réfugiés au Bangladesh sont capables d'effectuer des choix libres et informés concernant leur retour, sur la base d'un accès à de l'information complète et impartiale sur la situation dans l'État Rakhine. Les agences des Nations-Unies doivent pouvoir accéder librement à toutes les parties de l'État Rakhine afin de fournir cette information et de suivre la situation dans les zones où le retour est prévu.

### Note aux rédactions

1. Pour des informations supplémentaires sur les conditions nécessaires à un retour sûr et volontaire, veuillez consulter une déclaration conjointe des ONG au Myanmar publiée le 8 décembre 2017.
2. La Première ministre du Bangladesh Sheikh Hasina a déclaré publiquement l'engagement du Bangladesh à ne pas renvoyer les réfugiés rohingyas au Myanmar jusqu'à ce que les conditions soient propices y compris «des garanties de protection, des droits et un chemin vers la citoyenneté pour tous les rohingyas» lors de son intervention à l'AG de l'ONU le 25 septembre 2018 à New York. Le gouvernement du Myanmar a également déclaré publiquement que les réfugiés doivent retourner «volontairement, en sécurité et dans la dignité».
3. Pour plus d'informations concernant les conditions des droits de l'homme à l'intérieur du Myanmar, veuillez consulter le rapport complet de la Mission internationale d'établissement des faits sur le Myanmar publié le 18 septembre 2018.
4. Le principe fondamental de non-refoulement est la pierre angulaire de la protection internationale des réfugiés et empêche le retour ou l'expulsion d'un réfugié «de quelque manière que soient les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée sur la base de sa race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques.» [Article 33 de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951]. Même les États non-signataires de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 sont liés par le principe de non-refoulement qui est un principe reconnu du droit international coutumier. La loi sur les droits humains (la Convention des Nations-Unies de 1984 contre la torture, et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques conclu en 1966) interdit également le retour ou l'expulsion d'une personne vers un pays où elle pourrait se trouver en danger d'être torturée ou persécutée. Pour plus d'informations - consulter la Note du HCR sur le non-refoulement.
5. Pour plus d'informations sur les normes internationales concernant le rapatriement volontaire, consulter le Manuel du HCR sur le rapatriement volontaire.

#### / Contact presse

Nathalie Blin

T. 04 26 68 75 39

M. 06 98 65 63 94

M. n.blin@hi.org

**A propos de Handicap International**

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 35 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, Etats- Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi



**/ Contact presse**

Nathalie Blin

T. 04 26 68 75 39

M. 06 98 65 63 94

M. [n.blin@hi.org](mailto:n.blin@hi.org)